

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Montreal.

Paraissant le Samedi,

SOMMAIRE

DISCOURS DE SA SAINTETÉ LÉON XIII en réponse aux vœux du Sacré Collège —NOTRE PRIME— CHRONIQUE DIOCÉSAINE ET PROVINCIALE : procès de la mère d'Youville ; bazar de Sainte-Brigide—nomination ecclésiastique, archidiocèse de Québec ; société de vigilance de Québec.—PETITES FLEURS RELIGIEUSES DU VIEUX MONTREAL, mort du major Lambert Closse, protection de la Vierge sur le poste Sainte-Marie—L'AMBASSADE FRANÇAISE AUPHÈS DU



SOMMAIRE

PAPE, discours de M. Jules Ferry. ASSEMBLÉE DE L'OEUVRE DU VÉNÉRABLE DE LA SALLE pour le recrutement des frères des Ecoles chrétiennes—LE 8 DÉCEMBRE A NOTRE-DAME DE LOURDES—DISCOURS DE M. DE MUN jugé par les républicains — CHRONIQUE DE L'ÉTRANGER : mort du cardinal Consolini, un article de *Osservatore Romano* ; conversions en Angleterre ; LE SECRET DE LA CONFESSION par A. de Lamoignon. Décès de la semaine.

LE NUMÉRO

2 cents

PRIX DE L'ABONNEMENT

Une piastre par an payable d'avance,

Les abonnements datent du premier de chaque mois.

LE NUMÉRO

2 cents

Permis d'imprimer : † EDOUARD-CHS, Evêque de Montréal.

Adresser toutes communications concernant l'administration à MM. EUSÈBE SÉNÉCAL & FILS, et pour la rédaction à M. P. DUPUY.

Bureaux : No 20, rue Saint-Vincent
MONTREAL.

PRIERES DES QUARANTE HEURES

LUNDI,	19 Janvier.	—Saint-Clément de Beauharnois.
MERCREDI, 21	“	—Sainte-Madeleine de Rigaud.
VENDREDI, 23	“	—Conversion de Saint-Paul.

FETES DE LA SEMAINE

DIMANCHE, 18 Janvier.		—2me Dimanche après l'Epiphanie
		S. NOM DE JÉSUS, doub' ornements blancs.
		<i>En ce jour, on annonce la fête de l'Archiconfrérie du S. Cœur de Marie pour le dimanche suivant ainsi que l'indulgence plénière qui peut être gagnée ce jour là par tous les fidèles.</i>
Lundi,	19	“ —ST-CANUT, M., semi-double, ornements rouges.
Mardi,	20	“ —SS. FABIEN ET SÉBASTIEN, MM., dble, orn. rouges.
Mercredi,	21	“ —STE AGNÈS, V. M., double, ornements rouges.
Jeudi,	22	“ —SS. VINCENT ET ANASTASE, MM, S.-dble, orn. rgs.
Vendredi,	23	“ —ÉPOUSAILLES DE LA T. S. V., dble. m., orn. blcs.
Samedi,	24	“ —ST TIMOTHÉE, E. M., double, ornements rouges.

OFFICES EXTRAORDINAIRES

DIMANCHE 18, solennité des Titulaires des églises paroissiales de Saint-Paul Ermite, Saint-Sulpice, et Saint-Antoine Abbé.

ROME.

DISCOURS DE SA SAINTETÉ LÉON XIII.

EN RÉPONSE AUX VŒUX DU SACRÉ-COLLÈGE.

Le 24 décembre à midi Sa Sainteté Léon XIII a reçu, dans la salle du trône, les Eves et Révmes Cardinaux. S. Em. le cardinal Sacconi, doyen du Sacré-Collège, exprima au Souverain-Pontife ses vœux et ses souhaits ainsi que ceux de ses collègues.

Sa Sainteté a répondu par le discours suivant d'une grande importance.

“ Le retour de la fête solennelle de la Naissance du Seigneur, que toute l'Eglise célèbre avec tant d'allégresse, est aussi pour Nous un motif de grande joie, et Nous rend souverainement agréables les vœux et les souhaits de prospérité que, pour la première fois, Monsieur le cardinal, vous avez été appelé à nous exprimer, au nom de tout le Sacré-Collège. Cette joie serait pour Nous bien plus pure et plus agréable, si les temps étaient moins tristes pour l'Eglise et en rendaient le gouvernement moins difficile. De ces difficultés, la plus grosse part provient de Notre situation présente, que Nous avons toujours déclarée intolérable et qui est toujours de plus en plus déplorable, ainsi que le prouvent les faits qui se déroulent sous nos yeux. ”

“ L'année qui va prendre fin a mis en lumière, comme vous l'avez fort bien signalé, il n'y a qu'un instant, Monsieur le cardinal, que dans les circonstances présentes l'exercice même de la charité n'est pas libre pour le Souverain-Pontife, dans la ville de Rome, Tous se rappellent avec quelle rage une grande partie des journaux se sont ameutés contre le dessein que Nous avons manifesté d'ouvrir dans le voisinage du Vatican, et à Nos frais, pour le cas où il deviendrait nécessaire, un hôpital pour les cholériques. Tous ont encore présent à la mémoire avec quelles insinuations, avec quelles interprétations malignes on a tenté de dénaturer cet acte ; avec quels artifices et quelles menaces on a cherché d'en empêcher la mise à exécution ; et il n'est besoin d'aucune autre preuve pour rendre évidente toute l'amertume du nouvel ordre de choses qui a réduit le Souverain-Pontife à l'indigne condition d'un simple particulier. ”

“ Mais ce n'est pas tout : il y a pis encore. ”

“ Ce Nous est une immense amertume et une profonde douleur de voir l'impiété avec laquelle se répandent en toute liberté et en toute impunité les erreurs hérétiques des protestants, avec laquelle sont battus en brèche les dogmes les plus augustes et les plus sacro saints de notre très sainte religion, dans cette Rome qui est le centre de la foi et le siège du magistère universel et infaillible de l'Eglise, dans cette Rome où devrait être protégée de la manière

la plus efficace l'intégrité de la foi et à l'abri de toute atteinte l'honneur de la seule vraie religion."

"C'est une chose qui serre le cœur de voir, sous la protection des lois publiques, se multiplier les temples des hérétiques; de penser qu'il est permis d'atteinter ouvertement dans Rome à la plus belle et à la plus précieuse unité des Italiens, l'unité religieuse, grâce aux efforts insensés de ceux qui s'arrogent la mission impie de fonder dans l'Italie une nouvelle Eglise sur une autre base que celle établie par Jésus-Christ, comme fondement indestructible de son céleste édifice."

"Et Nous avons toute raison de craindre encore pour la religion et pour l'Eglise d'autres offenses, et plus graves. On a déjà présenté de nouveau au Parlement la loi sur le divorce, loi qui, permettant en beaucoup de cas la rupture du lien conjugal, marche directement contre le précepte de Dieu lui-même, précepte intimé à l'homme dès le commencement du monde: *Quod Deus conjunxit, homo non separet*; loi qui répugne ouvertement à l'enseignement de Jésus-Christ, législateur universel, et à toute l'économie de l'Eglise sur le mariage; loi qui ne reconnaît pas en ce grand sacrement l'excellence sublime à laquelle il fut élevé par Jésus-Christ et qui l'abaisse à la condition d'un pur contrat civil; loi qui dégrade la femme et l'humilie, qui compromet l'éducation et le bien-être des enfants, qui rompt les liens de la société domestique et la détruit, lui sème la discorde dans les familles, qui est une source de corruption pour les mœurs publiques, et le principe pour les Etats d'une décadence semée de ruines."

"Et en effet, l'expérience de temps qui ne sont pas encore loin de nous, a été tellement amère, et tellement funeste, qu'elle a forcé les partisans eux-mêmes du divorce à rétablir dans les codes l'indissolubilité du mariage."

"Et cependant, si le vœu des sectes et le désir de la franc-maçonnerie venaient à être satisfaits on verrait une loi si opposée aux principes catholiques promulguée dans cette Rome, d'où ne devraient partir, pour être répandues par toute la chrétienté, que la pure lumière de la vérité révélée et la splendeur de la vie catholique."

"Que si Dieu daigne éloigner de l'Italie un tel désastre, Nous l'en remercierons avec les sentiments de la plus profonde reconnaissance; mais Nous ne pouvons cesser d'éprouver les craintes les plus graves, tant que durera la présente condition des choses. Contraire en elle-même, et par elle-même, à la dignité et à l'indépendance du Souverain Pontificat, blessante pour la liberté des Pasteurs romains dans l'exercice de leur suprême pouvoir, elle est une oppression qui se manifeste à chaque occasion, Nous faisant sentir plus pesant le poids d'une autre domination, et démontrant toujours mieux au monde catholique l'impossibilité de s'accommoder à une telle situation, et de rester indifférent en face d'elle."

Le Fils de Dieu fait homme qui, même enfant, a su échapper à

la persécution des impies, et par Sa divine puissance a changé la face du monde, ne cessera certainement pas de secourir son Eglise affligée et d'améliorer le sort de Son Vicaire indigne. Mais que tous les catholiques de l'univers entier hâtent l'époque des divines miséricordes avec de continuelles prières, et surtout par une vie toute chrétienne, absolument conforme à la foi et à la loi qu'ils professent.

Tels sont les sentiments avec lesquels il Nous est agréable de partager de grand cœur les vœux du Sacré-Collège. Et comme gage des plus éciatantes faveurs du Ciel, Nous sommes heureux de vous accorder, avec la plus profonde affection, à vous tous, membres de ce Sacré-Collège, aux évêques, aux prélats et à tous autres ici présents, la Bénédiction Apostolique.

NOTRE PRIME

La Vie de Mgr de Lauberivière, cinquième évêque de Québec, par M. l'abbé Tanguay, un volume format in-8, 160 pages, imprimé en deux couleurs, sur papier de luxe, avec un magnifique portrait, est donné en PRIME par la *Semaine religieuse* à tous ses abonnés aux conditions suivantes :

1. Toute personne déjà abonnée qui nous fera parvenir avant le 30 janvier prochain \$1.00 pour l'abonnement de 1885.

2. Tout abonné nouveau qui nous paiera \$1.00 avant le 30 janvier prochain, pour son abonnement de 1885.

3. Tout abonné en retard qui, outre ses arrérages, nous paiera \$1.00 pour son abonnement de 1885.

~~De~~ DE PLUS, toute personne qui nous fournira une liste de 5 abonnements nouveaux et payés d'avance pour 1885 aura elle-même droit à un ABONNEMENT GRATUIT à la *Semaine religieuse* pour l'année 1885, en même temps qu'à la prime.

Cette prime est actuellement sous presse et sera envoyée dans quelques jours aux abonnés.

CHRONIQUE DIOCESAINE ET PROVINCIALE

Cette semaine a été commencée, à l'évêché de Montréal, la collation de l'original du Procès d'Information de la Mère d'Youv, avec la copie du même procès, qui doit être transmise à la S. Congrégation des Rites vers la fin de ce mois.

Lundi soir a été ouvert le bazar tenu dans le soubassement de l'église Sainte-Brigide.

Quelques instants avant huit heures, Sa Grandeur Mgr de Montréal, accompagnée de M. l'abbé Emard, prêtre de l'évêché, de M. le curé Lonergan et des prêtres de la paroisse, s'est rendue dans la salle du bazar pour en faire l'inauguration. Sa Grandeur, après avoir béni l'assistance et les tables, a adressé quelques paroles aux dames patronnesses pour les remercier de leur dévouement et de leur zèle à ce bazar qu'Elle a été heureuse d'autoriser, car il est tenu au profit de l'église Sainte-Brigide.

Le soubassement de l'église a été très élégamment décoré, et les objets qui encomrent les tables sont des plus riches et du meilleur goût.

Par une pieuse pensée, chaque table a été placée sous une sainte invocation. C'est d'abord la table de Sainte-Anne, tenue par Mmes Laforce et Larchevêque ; puis celle de Saint-Joseph, sous la présidence de Mme Julien Legault ; celle du Sacré-Cœur, présidée par Mme Martineau ; celle des demoiselles, sous le vocable de l'Immaculée-Conception, dont la présidente est Mlle Demers. La table des rafraichissements, garnie d'une multitude d'excellentes friandises, ne sera pas la moins achalandée, elle est présidée par Mme Joseph Paquet.

Le succès de ce bazar n'est pas douteux : son but si religieux, la richesse et la multitude des objets qu'on y trouve et surtout la générosité bien connue des paroissiens de Sainte-Brigide, en sont des sûrs garants.

Ce bazar qui, pendant toute la semaine, a été visité par une grande foule, durera encore la semaine prochaine.

M. l'abbé Bélanger, vicaire au faubourg Saint-Jean, est nommé desservant de la paroisse Sainte-Catherine, en l'absence de M. le curé Casgrain, qui est parti pour la Nouvelle-Orléans, avec son frère M. l'abbé R. Casgrain.

On lit dans le *Journal de Québec* :

« La réunion annuelle de l'association de vigilance de Québec a eu lieu, hier au soir, à la salle Victoria, sous la présidence de Sa Grandeur Mgr l'archevêque, président honoraire de l'association.

« Le révérend M. Lucas a fait une conférence sur les maux de l'intempérance et sur les progrès réalisés par les avocats de la prohibition. Il a dit que les boissons fortes tuaient chaque année 10,000 personnes en Canada. L'acte de Scott a été soumis au vote populaire dans 60 villes et comtés et il a été adopté dans 40. Il espère que l'on cessera cette coutume de donner de la boisson aux visiteurs et il a ri de la prétention que la prohibition serait préjudiciable au commerce. Il a ajouté que, en réponse à quelqu'un qui lui demandait comment il pourrait se dispenser de ce revenu Sir L. Tilley aurait répondu que le gouvernement dépensait

\$20,000,000 pour percevoir les \$5,000,000 provenant de cette source.

“ Il a été résolu qu'il était opportun de publier la loi Scott en brochure, en français et en anglais, pour être distribuée dans le pays pour la gouverne des électeurs et que Sa Grâce fût prié de lui accorder son *imprimatur*. ”

Mgr Taschereau a lu ensuite les remarques de l'évêque Ullathome sur les effets de l'ivrognerie et a terminé par quelques paroles d'encouragement exprimant sa confiance dans le succès définitif si on persévère à poursuivre la bonne œuvre.

PETITES FLEURS RELIGIEUSES DU VIEUX MONTREAL

XXII

MORT DU MAJOR LAMBERT CLOSSE—PROTECTION DE LA VIERGE SUR LE
POSTE SAINTE-MARIE.—QUALITÉS DE M. DE MAISONNEUVE COMME JUGE.

L'année 1662, à son début, fit subir à Villemarie la plus grande perte qu'elle eut encore éprouvée. C'est, en effet, le 6 février que le brave major Lambert Closse fut tué dans une rencontre avec les Iroquois.

Voici comment les *Relations des Jésuites* apprécient ce vaillant chrétien et racontent sa mort : “ C'était un homme dont la piété ne cédait en rien à la vaillance et qui avait une présence d'esprit “ tout à fait rare dans la chaleur des combats ; il a tenu ferme à “ la tête de vingt-six hommes seulement contre deux cents ennemis “ combattant depuis le matin jusqu'à trois heures de l'après-midi. “ quoique la partie fut si peu égale. Il leur a souvent fait lâcher “ prise ; souvent il les a déposés des postes avantageux et même “ des redoutes dont ils s'étaient emparés, et a justement mérité la “ louange d'avoir sauvé Villemarie et par son bras et par sa répu- “ tation ; de sorte qu'on a jugé à propos de tenir sa mort cachée “ aux ennemis, de peur qu'ils n'en tirassent avantage. Nous devons “ cet éloge à sa mémoire, puisque Villemarie lui doit la vie. ”

Le major Lambert Closse s'étant porté avec deux de ses domestiques et quelques colons au secours de travailleurs attaqués par un gros d'Iroquois, un de ses domestiques, effrayé par leur feu incessant, prit la fuite et laissa le major presque seul. Par malheur ses pistolets vinrent à manquer tous les deux, et il tomba sous les coups de ses ennemis avant d'avoir pu recharger ses armes. Ce lui fut d'autant plus funeste qu'il était très habile à manier le pistolet et que sa fermeté d'âme lui donnait une grande présence d'esprit parmi les plus grands périls. Le major Closse mourut en brave soldat de Jésus-Christ et du Roi après avoir mille fois exposé sa vie, comme s'il cherchait la mort. Peu de temps, en effet,

avant ce triste événement, quelqu'un lui disait " qu'il se ferait tuer, vu la facilité avec laquelle il s'exposait partout pour le service du pays ", il répondit : " Messieurs, je ne suis venu ici qu'afin de mourir pour Dieu en le servant dans la profession des armes ; si " je n'y croyais pas mourir je quitterais le pays pour aller servir " contre le Turc et n'être pas privé de cette gloire. " Dans ce combat périrent en outre trois courageux colons, Jean Lecomte, âgé de 31 ans ; Louis Griffon, âgé de 21 ans ; Simon Leroy.

Lambert Closse laissait en mourant sa jeune femme, Elizabeth Moyen, âgée de 19 ans, dans une position assez gênée. Aussi Mlle Mance, qui était sa mère adoptive, s'engagea-t-elle à payer aux créanciers les intérêts des sommes qui leur étaient dues. Plus tard le Séminaire, ayant succédé à la Compagnie de Montréal, fit remise à la jeune veuve de tous les droits qu'il avait à percevoir sur son fief, " *en considération des bons et agréables services que son mari a rendus à l'établissement de la colonie, où il a été tué par les Iroquois en la défendant.* "

Pour remplacer M. Lambert Closse dans l'importante fonction de Major, M. de Maisonneuve fit choix de M. Zacharie du Puis, homme d'un grand courage, d'une grande intelligence, le rendant apte à remplacer M. de Maisonneuve comme gouverneur. M. Picote de Bélestre commandait toujours les travailleurs de Sainte-Marie et dans cette charge il eut maintes occasions de prouver sa vaillance, car cette propriété des Sulpiciens fut fréquemment attaquée. " Elle a toujours expérimenté, dit M. Dollier de Casson, les singulières protections de sa bonne patronne, qui lui a toujours servi des gens sans mort ni blessures quoique ils fussent attaqués " souvent et qu'ils aient toujours passés pour gens de cœur. " La bonne Vierge protégea encore d'une manière éclatante les travailleurs de Sainte-Marie dans un combat qu'ils soutinrent le 6 mai 1652 contre une cinquantaine de barbares. M. de Belestre y fit preuve d'une grande intrépidité ainsi que trois travailleurs, Truteau, Roulier et Langevin.

Le courage, la piété, le mépris de la vie, allant jusqu'à désirer le martyre, dont les colons de Villemarie ont donné si souvent l'exemple, s'expliquent quand on songe que la plupart de ces Français étaient venus au Canada pour y travailler à la plus grande gloire de Dieu et sacrifier même leur vie à cette fin. A cette époque les mœurs des colons étaient intègres et on n'y voyait pas les vices grossiers qui dégradent l'homme, déshonorent le chrétien et en font un mauvais soldat.

C'est à maintenir ces qualités et à réprimer ces vices, s'ils venaient à se montrer, que M. de Maisonneuve employait toute son énergie et sa fermeté. Comme juge particulier de l'île de Montréal, il fit toujours paraître une sagesse et une expérience bien surprenantes chez un homme qui avait passé sa vie dans le métier des armes.

Tout d'abord M. de Maisonneuve ; pour détruire la passion des jeux de hasard et de la boisson, sources de tous les vices et qui, s

elle s'était développée aurait infailliblement amené la ruine de la colonie rendit une ordonnance que nous devons citer.

“ Nous défendons, portait-elle : 1. A toute sorte de personne, de quelque qualité ou condition qu'elle soit, habitant de ce lieu ou autre, d'y vendre ou débiter, en gros ou en détail, sous quelque prétexte que ce soit sans un ordre de nous, exprès et par écrit, aucune boisson enivrante sous peine d'amende arbitraire, à laquelle on sera contraint par corps.—2. De plus nous interdisons tous jeux de hasard.—3. Nous cassons et annulons, toute promesse, par écrit ou verbale, faite ou à faire, tant pour ce sujet que pour toute autre sorte de jeu, avec défense aux créanciers de faire aucune poursuite en justice pour le recouvrement de ces sortes de dettes, sous peine de vingt livres d'amende et confiscation des sommes ainsi réclamées.—4. Quant à ceux qui seront convaincus, d'avoir fait des excès de vin, d'eau de-vie, ou autres boissons enivrantes, ou d'avoir juré et blasphémé le saint nom de Dieu, ils seront châtiés, soit par amende arbitraire, soit par punition corporelle, selon l'exigence des cas. ” Cette ordonnance est du 18 janvier 1658.

C'est d'après elle qu'un individu s'étant enivré et ayant blasphémé le saint nom de Dieu, le 17 février 1663 fut condamné par M. de Maisonneuve à vingt livres d'amende envers l'église paroissiale. La même amende fut infligée à celui dans la maison duquel le blasphème avait été proféré “ et cela d'après la déclaration du Roi, qui obligeait les témoins de ces scandales à les dénoncer dans les vingt quatre heures aux juges. ”

Les jugements, au sujet d'affaires litigieuses entre particuliers, étaient toujours rendus par M. de Maisonneuve avec la plus grande sagesse et au mieux des intérêts des parties. S'il y avait doute dans son esprit, il les engageait à se désister de leurs poursuites et par ses bonnes paroles, il réussissait le plus souvent à les mettre d'accord.

L'injure en parole ou la calomnie était sévèrement punie, le coupable devait faire à la personne injuriée une réparation devant témoins et en outre payer une amende au profit de l'église paroissiale.

Quand l'injure était accompagnée de coups, le coupable était puni d'une amende en faveur de la personne qu'il avait frappée et d'une autre au profit de l'église paroissiale.

Pour ceux qui commettaient des délits publics contre les bonnes mœurs, M. de Maisonneuve était d'une excessive sévérité ; outre de fortes amendes, il les condamnait au bannissement perpétuel “ de peur qu'ils ne devinssent contagieux en restant dans la colonie. ” Un soldat ayant été convaincu d'avoir tenu de mauvais discours à des femmes honnêtes fut condamné au bannissement, et dit M. de Maisonneuve dans la sentence: “ Pour réparation du scandale qu'il a donné à toute l'habitation de Villemarie, nous l'avons cassé de notre garnison, et condamné à deux cents livres d'amende appli-

“ cables à des filles pauvres, pour les aider à se marier à Villemarie
“ et afin d'éviter la continuation du scandale nous l'avons banni
“ pour toujours de toute l'étendue de notre gouvernement.”

La religion et la piété sincère rendaient M. de Maisonneuve un juge d'une impartialité qui fut toujours invariable. Il était ainsi un juge selon le cœur de Dieu, car, dit M. Ollier : “ Dieu ne considère pas si la personne est grande ou petite pour lui faire bon droit, si elle est pauvre ou riche ; il regarde à l'équité et à rendre à chacun ce qui lui appartient, ne voyant goutte pour faire acceptation de personne. *Non est personarum acceptor Deus.* Ainsi le vrai juge doit être aveugle à toute condition.”

L'AMBASSADE FRANÇAISE AUPRÈS DU PAPE

Dans une des dernières séances de la Chambre des députés, un vieux radical, M. Madier de Montjau, a présenté un amendement tendant à la suppression du crédit affecté à l'ambassadeur français auprès du Saint-Père. L'année dernière, cette vieille *barbe* ayant présenté le même amendement, car cette suppression est son *delenda Carthago*, il fut repoussé après un discours de M. Spuller qui montra la nécessité pour la France d'avoir un ambassadeur auprès du Pape.

Cette année, M. Jules Ferry a combattu cette proposition en véritable homme d'état et en des termes qui l'honorent. Voici la partie importante de ce discours :

“ Rappeler notre ambassadeur, ce serait dénoncer le Concordat. Je ne crois pas que la France soit mûre pour cette grande révolution, je ne crois pas qu'elle la désire, et je crois que les élections prochaines vous montreront que l'opinion publique n'a pas fait de ce côté les progrès que vous supposez.

“ Abandonner l'ambassade, ce serait abandonner du même coup ce protectorat des catholiques d'Orient, qui forme une part importante (Oh ! oh ! à l'extrême gauche), plus importante que jamais, des intérêts français dans le bassin de la Méditerranée. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs.)

“ Ce serait, dis-je, sacrifier ce protectorat, qui a une si grande importance et que d'autres convoitent si vivement . . (Très bien ! très bien !)

— “ C'est là la seconde raison. Je ne fais que l'indiquer, parce que, pas plus que l'honorable M. Madier de Montjau, je ne veux entrer dans la discussion. La troisième, c'est que le Vatican est un des endroits du monde où on fait le plus de politique temporelle, le plus de politique européenne, le plus de politique générale.

Cela est si vrai qu'au rendez-vous des nations autour du Vatican ne manque aucune des grandes puissances hétérodoxes, que l'Alle-

magne y est représentée, que l'Angleterre y est représentée, que la schismatique Russie y est représentée.

“ Quitter le Vatican, ne pas y avoir un agent, ne pas comprendre que là plus qu'ailleurs il importe d'avoir des yeux ouverts et de bonnes oreilles, c'est vraiment se proclamer étranger à l'état actuel des affaires en Europe !

“ Et enfin, comme dernière raison, quel moment étrangement inopportun pour enlever au Saint-Siège son ambassadeur, *lorsque vous vous trouvez en présence d'un Pape d'esprit sage, qui est reconnu en Europe comme l'un des politiques les plus habiles de son temps et qui n'a jamais manifesté à la France qu'une véritable amitié.* (Applaudissements sur un grand nombre de banes.)

“ Messieurs, pour toutes ces raisons, je repousse l'amendement de l'honorable M. Madier de Montjau.”

Que de réflexions inspirent ce discours ! Voilà donc M. Jules Ferry, premier ministre de cette république qui combat avec tant d'acharnement l'Église catholique, obligé de déclarer que “ le protectorat des catholiques d'Orient ” est un des plus grands intérêts français dans ces pays.

C'est auprès de ce roi sans royaume, dépouillé de ses états, prisonnier dans son palais, qu'il se fait le plus de politique temporelle, reconnaît hautement M. Jules Ferry. Le prestige de l'Église est si grand, son rôle est si prépondérant que toutes les nations, catholiques, protestantes ou schismatiques ont des ambassadeurs auprès du Pape, son représentant.

Toutes les affaires de l'Europe viennent aboutir au Vatican, car selon M. Ferry, ne pas avoir un agent au Vatican c'est “ se proclamer étranger à l'état actuel des affaires en Europe.”

Quel magnifique éloge de Léon XIII termine le discours de M. Jules Ferry. Les catholiques doivent lui en être reconnaissants et espérer avec la *Semaine religieuse* de Paris “ qu'après avoir loué la *sagesse, l'habileté politique* et surtout la *véritable amitié* du Pape, il fera cesser la guerre sans trêve que partout et en toutes choses on livre à l'Église catholique, dont le Pape est le chef.”

LE 8 DÉCEMBRE A NOTRE-DAME DE LOURDES

La fête de l'Immaculée-Conception rappelle pour Lourdes une gloire unique, un privilège incomparable. Car si Rome, par la chaire de Pierre, a prononcé, la première, la grande parole de notre siècle sur la sainte Vierge : “ Marie a été conçue sans péché”, il n'y a que Lourdes qui ait entendu répéter par Marie la même parole : “ je suis l'Immaculée-Conception.”

Aussi le 8 décembre amène-t-il à Lourdes des pèlerins des pays les plus lointains. Cette année, il en était venu de Bretagne, de Vendée, du Nord de Lyon, des prêtres du Belley, des jeunes gens

de Toulon, des Italiens, des Tyroliens, des Hollandais, des Espagnols, deux Franciscains de Bolivie, un jeune couple de la Nouvelle-Zélande

La grande solennité offrait ce 8 décembre un attrait spécial par la présence du pieux député envoyé par les innombrables membres du pèlerinage spirituel, pour porter au sanctuaire de Lourdes de riches présents et les offrandes recueillies.

Dans l'après-midi devait avoir lieu la remise des *ex-voto* du pèlerinage spirituel. A deux heures l'église regorgeait de monde et environ deux cents prêtres entouraient Mgr l'évêque de Tarbes.

“ Tous les regards se portent avec curiosité vers le sanctuaire dans l'attente de ce qui va se passer. C'est le moment où le jeune et noble étranger va remplir son mandat. Il s'avance vers le milieu de la sainte table, dans le costume du diacre saint Laurent.

“ Au-dessus de sa tête vient d'être suspendue une lampe très riche, qui sera à Lourdes, avec les deux lustres en cristal, un témoignage de la piété italienne. Sur une table sont exposés les présents spéciaux au pèlerinage spirituel : d'abord, trois objets qui portent la marque authentique de leur auguste provenance. Nous ne pouvons aujourd'hui que les signaler : *une croix pectorale* enrichie de vrais diamants, qui a été portée par S.S. Pie IX ; encore *une croix* or et argent, offerte par l'horloger Ratel, de Paris, au même pape, pour avoir dépassé les années de saint Pierre, œuvre d'art comme ciselure et comme mécanisme d'horlogerie : *un édicule en argent*, qui contient en mosaïque l'image de saint Luc, vénérée à Sainte-Marie-Majeure, et que Pie IX avait en particulière dévotion dans son oratoire ; enfin, *un cœur d'or*, où une prière résumait les vœux des Associés.

“ Le pieux député a fait à Monseigneur de Tarbes un charmant discours auquel Sa Grandeur a répondu.

“ Un brillant salut et la bénédiction donnée avec l'ostensoir aux trois mille pierres précieuses terminent la cérémonie. Mais, avant que la multitude ne soit satisfaite, il faut que chacun puisse contempler les *ex-voto*, et presser sur ses lèvres la croix de diamants de Pie IX. Devant cette explosion d'amour, une pèlerine de Trente (Autriche) nous disait, les yeux noyés de larmes : “ Je n'aurais pas cru qu'en France il y eût de tels élans d'enthousiasme pour la personne auguste du Souverain Pontife.”

Dans la matinée il y avait eu à la grotte plusieurs guérisons miraculeuses.

LE DISCOURS DE M. DE MUN JUGE PAR LES REPUBLICAINS

Le discours de M. Albert de Mun, que nous avons publié dans notre dernier numéro, a produit une grande impression parmi les membres de la Chambre et dans la presse française. On a loué

tinaniment la grande éloquence, la conviction profonde de l'orateur catholique qui, s'il n'a pu changer les votes de ses adversaires, les a du moins forcés à l'écouter et à l'admirer.

Nous avons déjà donné l'appréciation du *Journal des Débats* sur ce discours ; voici celles de deux organes beaucoup plus républicains : la *République française* et le *XIXe siècle*.

“ M. de Mun, dit la *République française*, a tenu le langage d'un croyant et d'un fanatique ; mais ce langage en vérité fut fort beau. La droite l'a acclamé, et il a impressionné l'auditoire tout entier. Il n'y a pas une seule des affirmations de M. de Mun qui soutienne l'examen. Il les a lancées cependant avec tant de crânerie ingénue, d'aisance altière, que l'on a oublié pour un instant ce qu'elles ont de choquant et d'enfantin. Mais quoi ! n'est-ce donc pas précisément le but de l'éloquence de nous ravir jusqu'à la liberté de notre esprit ?

“ C'est M. de Douville-Maillefeu qui a répondu à M. de Mun. Entre la parole tapageuse, détonante, ahurie, pataude, du député d'Abbeville, et la parole si harmonieuse, si correcte, si aristocratique, pour dire le mot, de son adversaire, le contraste est grand. La Chambre a senti ce contraste, et s'en est beaucoup amusée.”

Voici maintenant le jugement du *XIXème Siècle* :

“ Rien ne saurait rendre le superbe élan de cette improvisation ; on sent que l'orateur est enflammé. D'ordinaire, c'est la chaleur qui fait défaut aux discours de M. de Mun ; cette fois la passion déborde, sans chasser la dignité, qui frise la hauteur ; le geste est noble et large, n'ayant plus rien d'apprêté, et le flux de paroles qui monte tumultueusement aux lèvres de l'orateur se précipite en un style bouillonnant, mais d'une admirable pureté. On écoutait en silence ; M. de Mun avait “ empoigné ” son auditoire.”

ŒUVRE DU VÉNÉRABLE DE LA SALLE

POUR LE RECRUTEMENT DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES.

La séance générale de cette œuvre réunissait, le 17 décembre, dit la *Semaine religieuse* de Paris, dans les salons de l'archevêché une assistance choisie, sous la présidence de Mgr Richard, coadjuteur de Son Em. le cardinal archevêque. Auprès de Monseigneur avaient pris place : M. l'abbé de Courcy, directeur des œuvres diocésaines ; le T. H. frère Joseph, supérieur général de l'Institut des FF. des Ecoles chrétiennes ; les membres du bureau de l'Œuvre ; M. Michel Cornudet, etc., etc.

M. Henry Cochin a lu le rapport annuel. Après avoir rappelé que le T. H. frère Joseph a été élevé dans un des petits noviciats, il a donné les chiffres qui attestent les progrès de l'Œuvre,

Pour ne parler que de la France, 1,156 enfants étaient réunis, en 1883, dans les petits noviciats des Frères ; 1,360 y sont réunis cette année ; — 444 d'entre eux entraient, en 1883, dans les grands noviciats ; 564 y sont entrés cette année : — les souscriptions recueillies cette année s'élèvent à 336,234 francs, soit 71,000 fr. de plus que l'année dernière.

Le rapporteur cita les éclatants succès qu'ont obtenus, cette année, les Frères à l'Exposition scolaire de Londres où ils ont remporté 6 diplômes d'honneur et 3 médailles d'or. La fréquentation de leurs écoles est d'ailleurs le plus magnifique témoignage qui se puisse invoquer en leur faveur ; ils tiennent, à Paris même, 68 écoles libres et instruisent 26,545 enfants du peuple.

Mgr de Larisse félicita M. Henry Cochin et exprima le désir de le voir secrétaire perpétuel de l'OEuvre, — l'élection se fit par acclamation.

M. Lerolle, conseiller municipal, fit ensuite un éloquent discours souvent interrompu par les applaudissements. Mgr le Coadjuteur termina la séance par une pieuse allocution. Il rappela que les succès remportés par les Frères ont leur source dans l'humilité, dans l'oraison, dans la pratique exacte de la vie religieuse. " La vie a toujours eu ses luttes ; combattons persévéramment pour l'Eglise de Dieu ; et, s'il plaît à Dieu de nous éprouver un peu, eh bien ! demeurons confiants et résolus, car l'Eglise a les promesses éternelles. "

CHRONIQUE DE L'ÉTRANGER

Samedi 20 décembre, est mort à Rome Son Eminence le cardinal Domenico Consolini, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

Né à Sinéglia, patrie de Pie IX, il avait été créé cardinal-diacre en 1856 et était titulaire de S. Maria in Domnica. Après la mort du cardinal Di Pietro, Léon XIII l'avait nommé camerlingue de la sainte Eglise romaine.

Son Eminence le cardinal Consolini faisait partie d'un grand nombre de congrégations et était président de l'œuvre de la Propagation de la Foi, du séminaire de Saint-Pierre et Saint-Paul pour les missions étrangères.

— Son Eminence le Cardinal-Vicaire a publié et adressé aux curés et maîtres de chapelles les instructions de la S. C. des Rites sur la musique dans les églises ; ces instructions sont devenues obligatoires en Italie depuis la fête de l'Epiphanie.

— La question de la paix et de la concorde entre les catholiques est par-dessus tout la question importante. C'est en effet par l'union, et par l'union complète, de tous les catholiques, que l'Eglise pourra lutter contre les ennemis si nombreux qui l'assaillent avec un redoublement de fureur.

L'*Osservatore Romano* organe du Vatican, publie sur cette question un remarquable article dans lequel il indique sur quelles bases doit s'établir la concorde pour " qu'elle soit vraie et puisse sûrement et puissamment se constituer. "

Après avoir montré, d'après la parole même de Léon XIII, que le *Syllabus* de Pie IX et les Encycliques de Léon XIII contiennent toutes les règles de conduite pour un catholique tant au regard de la foi que pour sa conduite civile et publique, l'article se termine ainsi :

" Et il est bien aisé de comprendre pourquoi le succès est réservé seulement à qui suit les enseignements et les conseils du chef de l'Église catholique. Personne n'ignore, en effet, que la société civile se trouve présentement, pour une grande part, aux mains de la secte maçonnique. Or, on sait que la puissance des loges consiste toute entière dans la négation des vérités tant dogmatiques que morales ; donc la force pour l'abattre et la dérouter réside dans l'affirmation ouverte de la vérité, dont le gardien et maître est le Vicaire de Jésus-Christ. "



Les conversions continuent en Angleterre, on ne peut les citer toutes, mais du moins il faut faire connaître celles qui ont le plus de retentissement.

C'est d'abord un pasteur protestant, le R. William Bernard Heronson, qui vient d'embrasser le catholicisme, puis un jeune étudiant, M. Labouchère, fils d'un pasteur protestant, allié aux grands banquiers du même nom.

Ce jeune homme, âgé de 18 ans, a été immédiatement déshérité par sa famille. Dieu ne l'abandonnera pas !

Les couvents, les bonnes œuvres se multiplient et progressent dans ce pays. Le 10 décembre les RR. PP. Franciscains ont inauguré à Peekham le couvent annexé à leur église. C'est une magnifique construction, contenant 21 cellules, une belle bibliothèque et qui a coûté 3000 livres sterling. Cette somme est en grande partie le produit des quêtes et d'offrandes modestes.

Quant à l'œuvre des " Asiles de nuit " fondée, il y a quelques années, par Mgr Gilbert, elle rend tous les jours des services plus signalés.

Ainsi, depuis sa fondation, elle a donné l'hospitalité à plus de 700,000 personnes, qui y ont trouvé le souper du soir et le déjeuner du lendemain. Plus de 1600 malheureux viennent frapper à sa porte chaque semaine et parmi eux se trouvent des déclassés de tous les rangs de la société : avocats sans causes, médecins sans malades, artistes sans éditeurs, chimistes sans laboratoires, tailleurs sans pratiques, domestiques sans places...



" *Le peuple manque trop de religion* ", disait, il y a quelques années, l'empereur d'Allemagne Guillaume, aux membres de la députation

qui venait le féliciter d'avoir échappé à l'attentat de Nobiling. Cette parole, le vieil empereur vient de la prononcer de nouveau en recevant le synode général, montrant ainsi qu'il comprend bien que seule la religion est capable de moraliser un peuple et d'arrêter les flots sans cesse grossissants du radicalisme. Il désirerait vivement voir la paix religieuse régner dans ses états, et le catholicisme n'être plus opprimé ; mais le maître, ce n'est plus lui ; c'est le chancelier de fer qui croit encore nécessaire à sa puissance de persécuter ou tout au moins, de tenir en servage l'église catholique. Pour l'Eglise, en Prusse, ni garanties, ni droits ; rien que le régime du bon plaisir.

C'est ce que démontre très clairement le *Moniteur de Rome* dans un article où il expose le véritable état de l'Eglise en ce pays

Les lois de mai, condamnées par toute l'Europe, n'ont pas été abolies, malgré trois votes du Reichstag et si des lois successives sont venues améliorer la situation, elles sont basées sur des pouvoirs discrétionnaires et elles ne pourraient empêcher la persécution de redevenir aussi brutale en se basant sur les lois de mai.

“ Sauf les sièges de Posen et de Cologne, tous les évêchés sont pourvus. Mais ce sont des évêques *in vinculis* qui n'ont ni séminaires ni juridiction épiscopale. L'exercice de leurs droits les plus inviolables dépend du bon vouloir du gouvernement. ” Ils peuvent être exilés d'un moment à l'autre ; ce sont, non des évêques, mais des missionnaires, exposés à toutes les violences.

Plus de maisons d'éducation, plus de séminaires, plus de recrutement régulier du clergé. Pour combler les lacunes les plus criantes du ministère des âmes, on a permis, *en vertu des pouvoirs discrétionnaires*, aux jeunes prêtres de rentrer dans leur patrie comme vicaires ou prêtres auxiliaires.

“ Mais le fonctionnement de la vie ecclésiastique paroissiale reste irrégulier ; dans plusieurs paroisses, il est encore suspendu. Demain ces jeunes prêtres pourront être chassés de leurs foyers et de leurs paroisses. ”

Tous les ecclésiastiques qui n'ont pas fait leur éducation dans les universités allemandes sont exclus.

Le gouvernement prouve son intention de n'abroger aucune loi par son attitude dans la question de la loi d'exil. Un prêtre qui agirait contrairement aux lois de mai, peut être exilé de suite. “ On dit qu'on ne le fait pas et qu'on ne le fera plus, ajoute le *Moniteur de Rome*. Qui nous donne la garantie que sous un nouveau ministère, ou dans une complication sérieuse, on n'ait pas recours à ces armes, si on les a sous la main ?

“ Telle est la véritable situation de l'Eglise en Prusse : elle n'a aucune garantie juridique et constitutionnelle pour l'exercice de ses fonctions les plus indispensables : tout repose sur la volonté sans cesse changeante d'un homme ou d'un ministère !

“ Que serait-ce, si nous parlions des institutions de l'Eglise, de ces œuvres qui font sa force et sa gloire ? Que serait-ce, si nous

jetions un regard sur tous les monastères détruits, les maisons de bienfaisance fermées, les Ordres religieux expulsés ? ”

Le *Moniteur de Rome* termine en déclarant que l'Eglise vivant, sous un tel régime, a le droit et le devoir de demander des garanties pour son avenir. “ Croire qu'elle puisse accepter une telle vie précaire et sans honneur, c'est exiger d'elle un suicide. ”

* * *
Mgr d'Isoard, évêque d'Annecy, prélat d'autant de talent que de courage, a dressé une sorte de catalogue des opérations entamées par la République française contre l'Eglise. Nul plus que Mgr d'Annecy n'était apte à exposer ce triste bilan car, dès le premier moment, il s'est trouvé en plein dans la lutte.

Cette guerre sourde, sans trêve, hypocrite et haineuse, a commencé, il y a cinq ans, vers le milieu de 1879, dès que la République a été dans les mains des républicains.

Voici le résumé du travail de Mgr Isoard :

Le *dernier trimestre de 1879* a vu naître quatre mesures dirigées contre l'Eglise : les curés sont chassés des commissions des hospices et des bureaux de bienfaisance. Les fabriques sont astreintes, pour leur comptabilité, à des formules spéciales. Les communes sont déchargées, au détriment des fabriques, de l'indemnité de logement. Le ministre commence à chicaner avec les évêques sur les heures consacrées à l'enseignement du catéchisme.

En 1880.—Neuf manœuvres. La personnalité civile est enlevée aux diocèses. La loi sur l'enseignement supérieur est modifiée. La Congrégation de Jésus est dissoute. Les congrégations non-reconnues sont astreintes à la déclaration. Les chefs de la magistrature sont invités à ne plus mener leurs compagnies aux cérémonies publiques. L'aumônerie militaire est abrogée. Le repos du dimanche cesse d'être légal. Un nouveau règlement scolaire est adopté. Des entraves sont mises à l'instruction religieuse dans l'enseignement secondaire des filles. A noter pour mémoire l'exécution des décrets de la violation des couvents.

En 1881.—cinq manœuvres. Les crédits accordés aux maîtrises sont réduits.—On interdit aux fabriques le droit de recevoir des libéralités pour fonder et entretenir des écoles. La terre des cimetières est enlevée à l'Eglise.—L'enseignement religieux devient facultatif dans les lycées.—Interdiction aux instituteurs de prendre part aux cérémonies du culte.

En 1882.—Sept manœuvres. Difficultés apportées à l'exercice du culte dans les lycées.—Loi sur l'enseignement qui expulse le catéchisme et enlève aux prêtres le droit de surveillance sur l'école.—Les maires sont autorisés à interdire les cérémonies extérieures.—Le gouvernement s'arroge le droit de supprimer les successales.—Mainmise sur les meubles et objets d'art des églises.—Suppression des crédits alloués aux maîtrises des cathédrales.—Réduction des bourses des séminaires.

En 1883.—Trois manœuvres. Assimilation à une cérémonie exté-

rieure de toute cérémonie célébrée sous le porche de l'église.—Le gouvernement s'arroge le droit de supprimer les traitements ecclésiastiques.—Introduction de la morale civile et des Manuels dans les écoles.

En 1884.—Nouvelle loi sur l'enseignement primaire, dirigée tout entière contre l'immixtion de la religion dans l'école.—Projet de loi militaire supprimant les dispenses ecclésiastiques.—Loi municipale qui met l'église et le clocher à la disposition du maire.—Mesures préparatoires de spoliation des biens des congrégations.—Les legs de propagande ou de bienfaisance religieuses sont déclarés nuls.—Suppression des bourses des séminaires.—Du chapitre de Saint-Denis, des indemnités des chanoines, d'une partie des vicariats, etc.

Je passe encore pour mémoire la laïcisation des hospices.

On doit être reconnaissant à Mgr d'Annecy d'avoir donné un tableau si exact des attentats commis contre l'Église, car tous ces actes, toutes ces mesures de persécution ayant été accomplis pas à pas, lentement, bien des catholiques en ont oublié un grand nombre. Ils savent qu'ils souffrent, ils savent que leur religion est opprimée dans cette France, qui fut fière si longtemps d'être la *fille aînée de l'Église* ; mais ils ne pourraient dénoncer exactement leurs justes griefs. Grâce à Mgr d'Annecy, tous verront le chemin parcouru depuis cinq ans et à cette vue, se réveillant de leur coupable indolence, ils sauront bien arrêter les députés et le gouvernement dans cette voie qui conduit leur pays à l'athéisme et par suite à la plus brutale barbarie.

LE SECRET DE LA CONFESSION

Il y a de cela trente ans à peine, dans une petite paroisse du gouvernement de Mohilef, province de la Pologne Russe, exerçait son ministère un prêtre rempli de zèle mais ayant, comme tous les hommes, quelques-uns des défauts inhérents à notre faible nature.

Aux yeux de beaucoup de personnes, très peu scrupuleuses pour elles-mêmes, un prêtre devrait être un saint, plus que cela, un être impeccable. Ces bonnes âmes, aussi larges pour ce qui les regarde que sévères pour ce qui touche le prochain, se scandalisent et poussent des cris de paon à la moindre imprudence commise par le plus irréprochable des vicaires, et lui tournent à crime la plus petite imperfection.

C'est chose si facile pour nous que la sainteté chez les autres.

Dans sa paroisse, l'abbé Miskiévitch, plus justement apprécié par ses ouailles, passait pour un excellent prêtre, quoique sa patience ne fût pas à toute épreuve et qu'à l'étude assidue des saintes

Écritures il se permit, parfois, de substituer les plaisirs de la chasse, pour lui le plus agréable des passe-temps.

Sans doute il eut mieux fait d'être plus doux et de méditer l'Évangile au lieu de décrocher parfois son fusil pour tuer un perdreau, dont le chant provocateur venait le braver jusque dans son presbytère, mais, si c'est là un défaut, ce n'était certainement pas un vice.

Du reste, charitable à l'excès, il se privait même du nécessaire pour secourir les pauvres, sortait sans hésiter par tous les temps et à toutes les heures porter aux malades les consolations de la religion, pour la défense de laquelle vingt fois il avait exposé sa vie et sa liberté.

En faveur de ses vertus solides, on lui passait ses imperfections, on l'aimait, on avait confiance en lui.

Quand je dis *on*, je ne prétends pas dire tout le monde. Un homme se trouvait à X..., qui le détestait d'autant plus qu'il lui devait davantage.

Cela se rencontre ailleurs qu'en Pologne, surtout, peut-être, quand il s'agit de l'Église, et point ne serait difficile de montrer, sans remonter à des temps déjà éloignés, que les plus violents persécuteurs du catholicisme sont des ingrats trouvés nus dans la rue et emportés dans leur robe, par les prêtres, les Jésuites ou les frères des Écoles chrétiennes, pour leur fournir la nourriture de l'âme et du corps, et leur donner cette instruction dont, après en avoir profité pour faire un marchepied à une ambition malsaine, les misérables se servent pour attaquer, par tous les moyens, ceux qui furent leurs bienfaiteurs.

L'homme qui détestait l'abbé Miskiévitch avait pourtant une excuse à sa haine, la crainte.

Orphelin recueilli sur le pavé par le précédent curé, qui l'avait nourri, instruit, tiré de la misère, ce coquin, avide-surtout d'argent, avait employé tout ce que la Providence lui avait accordé d'intelligence à se faire un masque de sainteté, à l'abri duquel il pût cacher les actes de la plus honteuse rapacité.

Comme toutes les belles âmes, le curé dont nous parlons était naïf, non par bêtise, mais par cette difficulté de croire au mal qu'éprouvent les honnêtes gens.

Que les fortes têtes de l'irréligion ne rient pas trop de cette courte vue, ils ont la même faiblesse en sens contraire : mauvais par nature, ils ne peuvent pas comprendre le bien.

A naïveté égale, je préférerais la première.

Grave, posé, sévère dans ses propos, composé dans sa démarche, austère dans ses vêtements, Michel Bogdanof était le type le plus accompli du tartufe de bas étage.

Dans la paroisse tout le monde l'appelait le saint, et cependant, intérieurement, tout le monde s'en défiait. Il y a de ces réputations qui s'imposent au public et passent à l'état de préjugé contre lequel personne n'ose s'élever, jusqu'au jour où quelqu'un ayant osé

lancer un premier caillou sur les pieds d'argile de l'idole, tout le monde se jette sur elle pour la briser en morceaux.

L'ancien curé dont Bogdanof était l'œuvre, ne pouvant pas, si modeste qu'il fût, se soupçonner d'avoir si mal réussi, lui accordait naïvement toute sa confiance.

Le drôle en profitait. Donnant ostensiblement un kopek pour voler plus sûrement un rouble, il était parvenu à accaparer, sous prétexte de dévouement à la religion, toute la comptabilité de la paroisse.

C'était lui qui faisait les quêtes pour l'entretien du culte, les âmes du purgatoire, les besoins des pauvres, lui qui se présentait, de maison en maison, pour implorer en même temps que stimuler la charité des riches ; et Dieu sait avec quel zèle il remplissait ses fonctions !

Personne autre que lui ne tenait les livres dans lesquels s'inscrivent les recettes et les dépenses. Il y mettait le temps, mais aussi quel luxe de calligraphie, quelle ponctualité et surtout quelle exactitude de calcul !

Un inspecteur des finances aurait usé ses yeux sur les colonnes de chiffres sans découvrir une erreur de ponctuation, ou dans la balance du doit et avoir l'écart de la moitié d'un grivnik, la plus petite des pièces connues.

Le vieux curé en était transporté d'admiration et s'il ne la témoignait pas à son comptable en termes plus expressifs, c'est que la modestie de Bogdanof s'effarouchait du moindre éloge, et qu'à chaque tentative faite par le vénérable prêtre, il répondait d'un air profondément attristé : Pourquoi me louer ainsi, je ne suis qu'un misérable pécheur qui ne fais, en cette occasion, que remplir le strict devoir de la plus vulgaire probité.

En voilà un qui ne passera pas, comme moi, par les flammes du purgatoire, pensait le curé dont les yeux se mouillaient de larmes.

Le bon pasteur passa-t-il, en effet, par les flammes ? je l'ignore. Le fait est qu'il mourut et alla rendre des comptes qui ne devaient pas être bien lourds.

Bogdanof le pleura bruyamment, sincèrement peut-être, car le pauvre mort lui avait été bien commode et que, pour mettre un solide bandeau sur les yeux de son successeur, il y aurait probablement fort à faire.

— Jamais on ne pourra remplacer ce saint homme, répétait-il, les larmes dans la voix ; qui donc aura son zèle, sa charité, sa douceur ? Hélas ! hélas ! des hommes comme celui-ci ne se rencontrent pas tous les jours.

L'évêque de Mohilef partageait un peu cette opinion. Six mois se passèrent avant qu'il eut remplacé l'ancien curé.

(à suivre)

DÉCÈS DE LA SEMAINE.



C'est une sainte et salutaire pensée de
prier pour les morts, afin qu'ils soient
délivrés de leurs péchés.

xx Mach. XIII, 46.

PRIONS POUR NOS MORTS :

Marie Jobin — Mary Purcell. — Sophie Serrurier. — J. B. Biron — Michael Norman. — Thomas Glynam. — Thomas Quinn. — Pierre Champagne. — Briquet Healy. — Benjamin Lefebvre. — Onésime Ducharme. — Jos. Ed. Guilbault — Delphine Gilbert. — Marie E. Labbé — Barie Brisson. — André Dominique — François Trépanier. — Modeste Dufresne — Exilda Bissonnette. — Joseph Verne. — Cyriaque Perron. — Catherine Kappler. — Emelie Levesque. — J. B. Lapierre. — Martin Fitzpatrick — Isaïe Malbeuf. — Bernard Laurion. — Rose Lefebvre. — William Brükly.

DE PROFUNDIS.

ETOFFES NOIRES

Département du Clergé et des Communautés.

L'immense clientèle du clergé et des communautés, qui nous honore de son patronage, a pu constater que nous n'épargnons rien pour perfectionner de plus en plus ce département. Nos deux agences Européennes de Tissus noirs nous donnent des avantages de bon marché et de qualité qu'on ne saurait égalor.

Nous avons l'assortiment le plus complet de **MERINOS DOUBLES**, à soutanes.

SAYS FRANÇAIS dans six prix différents.

Nos Says ont été comparés avec tous les says importés et ont été reconnus supérieurs en tous points.

CACHEMIRES, PARAMATTAS, BARATTEAS ETC.

ETOFFES spéciales à tentures d'églises, dans tous les prix.

Toutes les ventes que nous faisons cet hiver, au clergé et aux communautés religieuses seront datées à 6 mois du 1er mai 1895.

Remises libérales sur paiements anticipés.

DUPUIS FRÈRES

Coin des rues **STE-CATHERINE & ST-ANDRÉ.**

MONTREAL.

GRANDE FONDERIE DE CLOCHES



BURDIN Aîné

Rue de Condé, 28
LYON, FRANCE.

Représentés à Montréal par M. B. Beullac, 229 Notre Dame

LAVOIE & BEAULIEU

ATELIER DE

Peinture décorative, Sculpture, Dorure, Etc.

Ecussons, Tableaux, Travaux artistiques.

MM. LAVOIE ET BEAULIEU sont en état d'exécuter toute espèce de travaux artistiques, de Decorations d'Eglises, de Chapelles, Statues, Bannières religieuses, Drapeaux, Etc., avec soin, et dont ils garantissent entière satisfaction.

PLANS pour décoration intérieure d'Eglise, Chapelle, Autel, Chaire, Etc.

Ils fabriquent à des prix qui défient toute concurrence, les Autels, Chaires d'Eglise et tous autres objets consacrés au culte divin. Ils ont en main des modèles de décoration exécutés par les plus célèbres Artistes Européens, et se chargent de toutes espèces d'imitations de Bois, Marbre, Peinture, Etc.

On peut faire exécuter ces divers ouvrages dans n'importe quelle partie du Canada et des Etat-Us, en s'adressant à :

O.M. LAVOIE-D.A. BEAULIEU

231 NOTRE-DAME CENTRE 231

MONTREAL.

WILLIAM BRITTON

Poser d'appareils à éclairage, à eau, et à chauffage.

OUVRAGES EN METAL DE TOUTES SORTES

COMMANDES RECUES POUR EGLISES ET MAISONS D'EDUCATION

EXÉCUTION PROMPTE ET BONNE

NO 15 Rue CLAUDE, No 15
MONTREAL.

Spécialité de Bois de Charpente et de Menuiserie pour les Eglises, Chapelles & Couvents, pour les sculptures, etc.

Service prompt

HURTEAU & FRERE,

92 Rue SANGUINET.
MONTREAL.

REMEDES POUR TOUS

à la portée de toutes les bourses

Mme E. DESROCHERS

Dépôt général :

62 ET 64 RUE SAINT-LAURENT



SON SIROP DE MIEL est le meilleur remède contre le rhume, la toux, les affections des bronches, des poumons et de la gorge. Les enrrouements, extinctions de voix disparaissent rapidement par son usage.



L'EAU POUR LES YEUX, dont elle seule est propriétaire, est reconnue comme unique dans son genre. Elle fait disparaître rapidement toutes les inflammations des organes vécuels, chroniques ou passagères.



SON REMÈDE SOUVERAIN contre le choléra, diarrhée, dysenterie et affections des intestins est employé avantageusement dans tous ces cas par toute personne indistinctement, quel que soit l'âge ou le tempérament.

Prix les plus modérés.

GROS ET DETAIL.

Dépôts dans les Pharmacies et Epicerics.

25 Cts

Employez les
Pilules de McGale

(composées de noix-longues)

Pour les affections bilieuses, mal de tête, constipation, etc., etc.

A VENDRE PARTOUT.

LORGE & CIE
CHAPELIERS PARISIENS

21 rue St-Laurent

MONTREAL.

CLOCHES D'ÉGLISES

The Jones Bell foundry Co

TROY N.-Y., U.-S.

MEARS & STAINBANK

LONDRES — ANGLETERRE

REPRÉSENTÉS PAR

H. & J. RUSSEL

22 RUE ST.-NICHOLAS

MONTREAL.

AGENTS DE

LA SOCIÉTÉ ANONYME DE BELGIQUE,

Fabricants de sommiers en cr.

ÉTABLI EN 1859

HENRY R. GRAY

Chimiste-Pharmacien

144, Rue Saint Laurent

MONTREAL.

Prescriptions des médecins préparée avec soin. Première qualité de drogues et matières chimiques.

ART RELIGIEUX

SCULPTURE — DORURE — PEINTURE.

Dessins et décorations d'églises et de chapelles. Autels, Chemins de Croix, chaires, vestiaires, fonts baptismaux, etc., etc., etc.

LUCIEN BENOIT

NOS 198, 200,

RUE JACQUES-CARTIER

A MONTREAL

MENEELY BELL COMPANY

A TROY ; ETAT DE NEW-YORK.

Spécialité de CLOCHES et de CARILLONS.

POUR LES EGLISES

FABRIQUE GARANTIE

Catalogue illustré envoyé sur demande, gratis.

Addresser : **CLINTON H. MENEELY BELL COMPANY,**
Troy, N.-Y., U. S. A.

POELES ! | POELES !

POELES A BOIS ET A CHARBON

Pour EGLISES, ECOLES ; passages ; les plus nouveaux dans le
marché et des meilleures manufactures. Chez

L. J. A. SURVEYER

1588 RUE NOTRE-DAME, (En face du Palais de Justice.)

FERRAULT & MESNARD,

ARCHITECTES

93, 99 Rue Saint-François-Xavier, 93, 99

Boîte 1414, P. O.

MONTREAL.

GABOURY & GADREUX

ENTREPRENEURS d'Eglises, Couvents,
résidences, à la Campagne et à la Ville.

REPARATIONS exécutées à bref délai à PRIX
MODÉRÉS.

137 ET 139 RUE VISITATION,

MONTREAL.